

○ **Programme d'apports technologiques (PAT)**

Le PAT encourage l'acquisition de nouvelles technologies étrangères dont les firmes canadiennes ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ceci de deux façons : la première en faisant appel au concours des bureaux gouvernementaux à l'étranger afin qu'ils repèrent les sources de technologie et qu'ils mettent les fournisseurs en rapport avec les compagnies canadiennes (Services du PAT à l'étranger); la deuxième grâce à l'aide financière qu'il peut fournir aux organismes canadiens afin de leur permettre d'acquérir les technologies étrangères dont ils ont besoin (Fonds du PAT).

Les CCI n'approuvent pas eux-mêmes les demandes présentées dans le cadre du PAT. Par contre, ils aident les entreprises canadiennes à avoir accès à ce programme.

○ **Programme de promotion des investissements (PPI)**

Lancé en 1985, le PPI est une initiative du gouvernement fédéral destinée à encourager les investissements étrangers et canadiens au Canada. Ce programme sert à encourager et à appuyer les investissements qui sont à l'origine de l'apport de nouvelles technologies, de capitaux, et de la création d'emplois au Canada.

Grâce à ses contacts avec le Service des délégués commerciaux, le CCI peut informer les conseillers en investissements des débouchés au Canada. Le PPI contribue de façon active à la promotion des investissements sous forme de co-entreprises, d'associations stratégiques et de transferts de technologie.

